

La loi du désir

Être heureux, c'est avoir non pas tout ce qu'on désire, mais enfin une bonne partie, peut-être la plus grosse partie de ce qu'on désire. **Soit**. Mais si le désir est manqué, on ne désire, par définition, que ce qu'on n'a pas. Or, si l'on ne désire que ce qu'on n'a pas, on n'a jamais ce qu'on désire, donc on n'est jamais heureux. Non pas que le désir ne soit jamais satisfait, la vie n'est pas difficile à ce point. Mais en ceci que, **dès qu'**un désir est satisfait, il n'y a plus de manque, donc plus de désir.

André Comte-Sponville, *Le Bonheur, désespérément*, Librio n° 513.

Commentaires

- **Soit** : adverbe d'affirmation. Il faut faire entendre le *-t* final.
- **dès que** : ne pas oublier l'accent grave sur *dès*.